Résumé pour décideurs

STRATEGIE NATIONALE REDD+ DE LA COTE D'IVOIRE



AVANT-PROPOS : Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement

Les paysages et écosystèmes de la Côte d'Ivoire renferment un grand nombre d'espèces endémiques animales et végétales parmi les plus riches au monde. Les forêts jouent un rôle important pour le bien-être des populations et pour leur développement socio-économique. Elles contribuent à l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et au renforcement de la résilience au changement climatique. Toutefois, l'état de dégradation avancée de la forêt qui a perdu près de 90% de sa superficie initiale depuis l'an 1900, fait peser de lourdes menaces sur cette diversité biologique dans un contexte de changement climatique.

La Côte d'ivoire s'est engagée dans le mécanisme international REDD+ en 2011 afin de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique et de restaurer son couvert forestier fortement dégradé. Cet engagement a été réaffirmé au plus haut sommet de l'Etat en 2012 par la prise du décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale REDD+. L'objectif du Gouvernement ivoirien est d'atteindre un taux de couverture forestière d'au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030. Cette ambition est portée par une volonté politique affirmée du Président de la République à travers ses différents discours aux assemblées des Nations Unies sur le changement climatique. Aussi, des initiatives telles que le Code forestier, la loi d'orientation sur le développement durable, la loi d'orientation agricole, la déclaration de New York sur les forêts ont été prises.

Dans le cadre de son engagement, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a élaboré la Stratégie Nationale REDD+ avec l'ensemble des parties prenantes. Ce document est le fruit d'une riche collaboration entre les structures publiques, le secteur privé et les Organisations de la Société Civile. Elle est alignée sur les exigences internationales définies par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Avec une vision systémique, cette stratégie engage l'ensemble du pays dans une démarche transformationnelle à travers une approche intégrée, qui associe développement économique, bien-être social et conservation des ressources naturelles. L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ marque une étape importante dans la gestion des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi, je félicite le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi que les membres de la Commission Nationale REDD+. J'adresse également mes remerciements aux partenaires techniques et financiers qui appuient le processus REDD+. Enfin, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement à œuvrer pour une gestion durable de la forêt, socle du développement de la Côte d'Ivoire.

Amadou Gon COULIBALY

PREFACE : Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, Porte-parole adjoint du Gouvernement

Dans la majorité des pays tropicaux, les forêts constituent le principal atout environnemental d'atténuation des effets du changement climatique. Cependant, ces forêts sont également au centre de nombreuses convoitises économiques pour l'agriculture, l'exploitation forestière, l'énergie, la construction d'infrastructures, l'exploitation minière avec l'implication d'une multiplicité d'acteurs aux intérêts souvent divergents. Cette pluralité d'enjeux, d'intérêts et d'acteurs pose la question de la coordination des politiques multisectorielles dans un contexte de développement durable.

Fort de ce constat, mon Département ministériel en collaboration avec tous les ministères et structures concernés par la gestion durable des forêts ont entamé l'élaboration du document de la stratégie nationale REDD+ avec l'ensemble des parties prenantes. Le processus REDD+ étant subdivisé en trois phases que sont la phase de préparation, de mise en œuvre et de paiement, je me réjouis de la finalisation de cette première étape du processus marquée par l'approbation du Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP) et surtout par l'adoption de la stratégie nationale REDD+. Au cours de cette phase, plusieurs consultations ont été menées aux niveaux local, régional, national et international avec l'implication de toutes les parties prenantes : chambre nationale des Rois et Chefs Traditionnels, communautés locales, administration, société civile, médias, élus locaux, universités et centres de recherche, collectivités territoriales, secteur privé notamment les interprofessions de grandes filières agricoles, et partenaires techniques et financiers.

Le document est aligné sur le Plan National de Développement et en cohérence avec les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire. Il se décline en actions prioritaires à mener de manière intégrée afin d'apporter des réponses aux principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Le défi à relever est de renforcer les synergies d'action entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ pour une Côte d'Ivoire plus verte. Le Ministère en charge de l'Environnement poursuivra son rôle de catalyseur pour atteindre les objectifs du développement durable dans tous les secteurs et atténuer les effets des changements climatiques.

Je remercie les partenaires techniques et financiers et tous les experts qui ont contribué à la rédaction de cette stratégie.

ANNE DESIREE OULOTO

Sommaire

AVANT-PROPOS : Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du
Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement1
PREFACE : Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du
Développement Durable, Porte-parole adjoint du Gouvernement2
1. La Côte d'Ivoire, entre réduction de la pauvreté, développement économique et
préservation des derniers massifs forestiers4
2. Moteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts .6
3. Objectifs de la Stratégie Nationale REDD+8
4. Les huit options stratégiques de REDD+ en Côte d'Ivoire9
OPTION STRATEGIQUE 1 : Agriculture zéro déforestation en partenariat public-privé 11
OPTION STRATEGIQUE 2 : Stratégie énergie domestique durable avec la valorisation de
la biomasse agricole14
OPTION STRATEGIQUE 3 : Gestion durable des forêts et conservation des aires
protégées15
OPTION STRATEGIQUE 4 : Boisement/reboisement, restauration des forêts et des
terres dégradées16
OPTION STRATEGIQUE 5 : Exploitation minière respectueuse de l'environnement 16
OPTION STRATEGIQUE 6 : Système d'incitation de type Paiement pour Services
Environnementaux17
OPTION STRATEGIQUE 7 : Aménagement du territoire et sécurisation foncière
OPTION STRATEGIQUE 8 : Planification nationale et réformes structurelles pour la
transition vers une économie verte18
5. Un modèle de gouvernance transparent et robuste19
6. Outils d'appui et de gouvernance de la Stratégie Nationale REDD+19
7. Mécanismes financiers pour la SN REDD+21

1. La Côte d'Ivoire, entre réduction de la pauvreté, développement économique et préservation des derniers massifs forestiers

La zone forestière de la Côte d'Ivoire fait partie de la plus vaste région de la Forêt de Haute Guinée (FHG) de l'Afrique de l'Ouest, qui s'étend de la Guinée au Togo. Ces forêts abritent une variété exceptionnelle d'habitats riches en espèces végétales — on y trouve 2 800 plantes vasculaires forestières, dont 23% sont endémiques, et elles abritent l'une des plus grandes variétés de mammifères au monde. Cependant, depuis l'an 2000 la région de la FHG fait officiellement partie des zones sensibles dans le monde pour la conservation de la biodiversité du fait de la très forte déforestation qu'elle a connue (80% de sa taille d'origine). En moins d'un siècle, la Côte d'Ivoire a perdu près de 90% de ses forêts naturelles sous la pression de plusieurs facteurs, notamment, l'extension incontrôlée des surfaces agricoles, l'orpaillage, etc. Cette disparition rapide des forêts de la Côte d'Ivoire constitue l'une des manifestations les plus spectaculaires de la déforestation tropicale en Afrique. La forêt primaire de la Côte d'Ivoire a été largement transformée en une mosaïque de forêts secondaires, de plantations de cultures de rente et de bois, de cultures vivrières et de terres en friche

Cette pression est liée en partie aux sources de revenus de la population ivoirienne, majoritairement rurale et vivant de la production agricole. L'augmentation de la production s'effectue par des pratiques d'abattis-brûlis, contribuant ainsi à la déforestation et à la dégradation des forêts. Dans ce contexte, seuls les parcs nationaux et réserves comptent encore des massifs forestiers d'envergure. Cependant ceux-ci, tout comme les forêts classées, sont soumis à des pressions intenses de la part des milliers de ménages déjà installés dans certains de ces espaces. Outre les impacts de la déforestation sur l'augmentation des émissions de CO2, le lien entre déforestation et pluviométrie, et donc, entre forêt et productivité agricole est de plus en plus évident scientifiquement. Ainsi, dans un contexte mondial de changement climatique, la disparition des derniers blocs forestiers risque de compromettre les objectifs de développement principalement dans le secteur agricole. La population ivoirienne principalement les producteurs agricoles sont aujourd'hui unanimes sur la réalité du changement climatique et les conséquences de la déforestation sur la qualité de leurs sols et sur la pluviométrie.

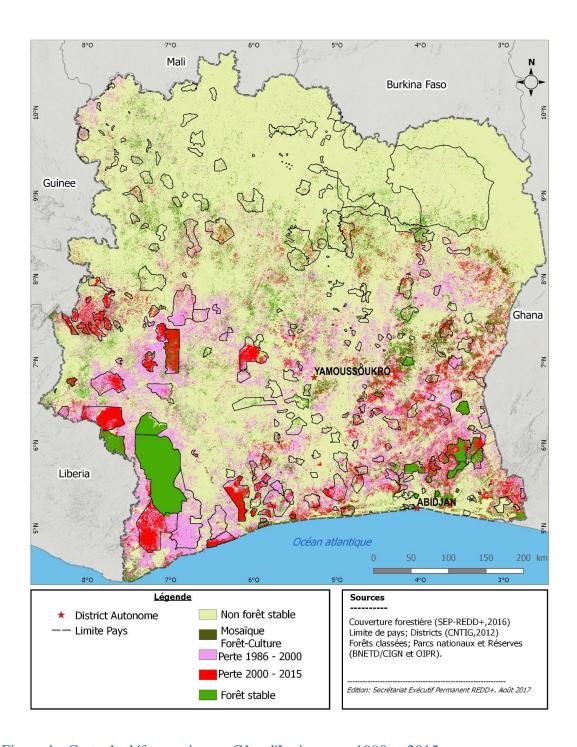


Figure 1 : Carte de déforestation en Côte d'Ivoire entre 1990 et 2015

Le mécanisme international REDD+ vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts.

La longue crise politico-militaire (2002-2011) a eu un impact économique et social très négatif sur le pays. Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a amorcé un nouvel élan économique, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB de 9% jusqu'en 2015. Le pays connaît une croissance démographique rapide qui résulte d'un fort taux de natalité, mais aussi d'une forte immigration en provenance des pays voisins. Le taux de pauvreté de 46% en 2015 (INS 2015) contre 48% en 2008, le pays se classant alors au 172ème rang (sur 188) de l'Indice de Développement Humain (IDH) 2015 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Avec un produit intérieur brut (PIB) d'environ 31 milliards de dollars US, la Côte d'Ivoire est la

deuxième plus grande économie d'Afrique de l'Ouest après le Nigéria, et la plus grande économie de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine¹. L'exploitation des ressources naturelles constitue directement ou indirectement l'essentiel des produits d'exportation (produits bruts ou transformés, équipements d'extraction et de traitement). L'exportation ivoirienne repose ainsi sur trois principaux secteurs : l'agriculture, la foresterie et les industries extractives. Le secteur secondaire, qui représente 26 % du PIB, a progressé de 4 %.

2. Moteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts

Les moteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts de la Côte d'Ivoire sont récapitulés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1 : Moteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts

MOTEURS DIRECTS	CARACTERISTIQUES				
Agriculture	 Principal moteur de l'économie [Cacao (premier producteur mondial), Noix de cajou (premier producteur et exportateur mondial), Hévéa (7ème producteur mondial), Café, Huile de palme, Mangue, Ananas, Banane dessert, Coton, Cola, etc.] Elément principal de la déforestation depuis 25 ans; 				
Exploitation forestière industrielle et sciage à façon	 Raréfaction de la ressource entrainant le recours à l'exploitation de bois de diamètre non autorisé; Exploitation illégale artisanale en hausse tendancielle. 				
Bois énergie, charbon de bois	 Principale source d'énergie domestique de cuisson en Côte d'Ivoire (bois de chauffe dominant en zone rurale ; charbon de bois dominant en zone urbaine); Filière économique importante pratiquée en majorité dans l'informel. 				
Industries extractives et orpaillage	 Industries extractives en expansion; Chevauchement de permis d'exploration et de forêts classées; Extraction artisanale d'or et de diamants en expansion Infiltrations des parcs nationaux, forêts classées et domaine rural par des orpailleurs clandestins; 				

6

¹Banque mondiale. (2011). Le pays en bref: la Côte d'Ivoire. Banque mondiale: Washington, D.C.

 $\underline{Tableau\ 2}: Moteurs\ indirects\ de\ la\ déforestation$

MOTEURS INDIRECTS	CARACTERISTIQUES					
Facteurs économiques : les coûts d'opportunité de la déforestation	 Principal facteur indirect de déforestation; Absence d'éléments d'incitations économiques suffisants pouvant encourager les communautés locales à opter pour le reboisement ou la conservation forestière; Valeur économique des services écosystémiques non internalisée dans l'économie. 					
Enjeux liés au foncier rural	 Compétition pour l'accès à la terre entre les différents usagers et récurrence de conflits fonciers qui en découlent entrainant les Déplacements de populations et de personnes ; Coût prohibitif de l'obtention des titres fonciers. 					
Aménagement du territoire	- Absence de politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire qui garantisse un développement durable des différents secteurs liés à l'utilisation des terres ;					
Facteurs politiques et institutionnels	 Faiblesse de la gouvernance dans le secteur forestier; Instabilité institutionnelle; Faible synergie des politiques sectorielles. 					
Facteurs démographiques	 Pression démographique sur les ressources forestières; Phénomènes migratoires en provenance des pays voisins; 					
Productivité agricole et changement climatique	 Faible niveau d'intensification agricole Diminution de la pluviosité et élévation de la température; Perturbation des calendriers culturaux 					

3. Objectifs de la Stratégie Nationale REDD+

Le pays s'est engagé en juin 2011 dans la REDD+, devenant membre de deux plateformes internationales d'appui technique et financier à la REDD+ : le programme ONU-REDD (qui est un partenariat FAO/PNUD/PNUE) et le FCPF (Banque mondiale). La Côte d'Ivoire bénéficie depuis 2013 de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers dont l'Agence Française pour le Développement (AFD) à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) et la facilité REDD+ de l'Union Européenne. La première étape vers la stratégie nationale REDD+ a été formalisée par le R-PP, qui identifie toutes les activités de préparation au mécanisme REDD+. Sur base des options préliminaires, les consultations nationales et les études comme celle qui a porté sur « les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire », ont permis de structurer et de consolider les options stratégiques. Dès 2015, dans le souci d'un plus grand engagement des parties prenantes à la gestion des ressources forestières et l'utilisation des terres, des consultations de différentes parties prenantes au mécanisme REDD+ ont permis de développer des outils et instruments pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Le mécanisme REDD+ constitue une nouvelle opportunité de trouver une solution durable pour la sauvegarde des dernières forêts naturelles et pour reconstituer le couvert forestier. Il s'agit d'un mécanisme au service d'une vision intégrée du développement pour une transition vers l'économie verte. Il représente surtout une opportunité nouvelle de renforcer le dialogue national et la nécessaire convergence des politiques publiques et investissements sectoriels pour une réelle transformation de notre économie et de notre société. L'engagement de la Côte d'Ivoire dans la REDD+ est aligné avec les objectifs des grands cadres de référence du développement du pays notamment le PND 2016-2020, la Vision prospective 2040, le PNIA, le programme national changement climatique et les Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Ceux-ci identifient, tous, la lutte contre la déforestation, la préservation des ressources naturelles et la reconstitution du couvert forestier comme une priorité.

La Stratégie Nationale est l'un des quatre éléments structurants qui ont été convenus à l'échelle internationale comme prérequis pour mettre en œuvre la REDD+ et accéder à des paiements basés sur les résultats. Elle s'appuie sur une analyse approfondie des moteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts et prend en compte les aspirations environnementales, économiques et sociales. Les orientations déclinées avec le concours de toutes les parties prenantes dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale présentent de nombreuses conformités aux objectifs de l'intégrité environnementale et tiennent compte des multiples fonctions des forêts et d'autres écosystèmes. Elles soutiennent la participation de toutes les parties prenantes pour un développement concerté autour des forêts. Elles visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues des forêts et la résilience des populations aux changements climatiques.

Avec un objectif de réduction de la déforestation de 80% dans les forêts classées et aires protégées et la reconstitution de 5 millions d'hectares de terres dégradées, la stratégie nationale REDD+ est un outil essentiel pour le relèvement des objectifs de réduction des CDN (réduire de 28% les émissions de GES par rapport au niveau de 2012, soit 24,5 MtCO2eq hors secteur forestier).

	OBJECTIFS 2030
1. Réduction de la déforestation et de la dégradation de forêts classées et aires protégées	80% par rapport à 2015
2. Reconstitution du couvert forestier en introduisant l'arbre dans les paysages agricoles et ruraux	5 000 000 ha

L'atteinte de ces objectifs quantitatifs s'accompagne d'objectifs qualitatifs en termes de cobénéfices de développement :

- Réduire la pauvreté par l'augmentation de la productivité des plantations villageoises de cacao, hévéa, palmier à huile et d'anacarde afin d'augmenter les revenus des producteurs et leurs moyens de subsistance ;
- Améliorer la sécurité alimentaire par la promotion des cultures vivrières en association avec les reboisements et les cultures pérennes ;
- Protéger les forêts naturelles restantes et la biodiversité dans les zones de production ;
- Renforcer la compétitivité des produits agricoles ivoiriens sur le marché mondial ;
- Renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique à travers la restauration de la couverture forestière dans les zones de production ;
- Créer des emplois pour les jeunes et les femmes par le développement de nouveaux emplois liés aux solutions énergétiques durables ainsi que les travaux à haute intensité de main d'œuvre dans le reboisement et la transformation du bois ;
- Renforcer les droits des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles par la sécurisation du foncier et le renforcement de leurs capacités pour prendre un rôle actif dans la gestion des forêts.

La première période de mise en œuvre de la SNREDD+ couvre la période allant de 2017 à 2030. Dans ce contexte, avant l'évaluation globale (en 2030), de l'atteinte de l'objectif global, une évaluation itérative sera faite à mi-parcours par période de cinq ans. Ces évaluations quinquennales permettront d'intégrer les objectifs de la REDD+ dans les politiques sectorielles de développement. La Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire conservera une flexibilité de telle sorte qu'elle peut être révisée, adaptée et même réécrite au fur et à mesure que les conditions, les expériences et les circonstances changent et que de nouvelles opportunités émergent.

4. Les huit options stratégiques de REDD+ en Côte d'Ivoire

Les huit (08) options stratégiques proposées permettent de traiter l'ensemble des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire en fonction des réalités des régions et se complètent pour l'atteinte de l'objectif global du mécanisme REDD+. Chaque option stratégique s'articule autour des objectifs spécifiques qu'elle vise et d'une série de politiques et mesures. Les axes d'intervention définis intègrent des dispositions de prévention et de gestion des aspects environnementaux et sociaux. Ces efforts bénéficieront à l'ensemble des communautés y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.

Tableau 3 : Options stratégiques REDD+ ancrés dans les moteurs de la déforestation

	Facteurs directs de la déforestation					<u>Facteurs indirectes et Barrières</u>			
Facteurs de la Déforestation	etc.) ; Exploitation	ulture, Hévéaculture, è à blanc >1000 m2), tat et Transport) ; Ex ; Propagation des fe	Prix des commodités agricole ; Croissances démographiques ; Crises politiques ; Faiblesse de la gouvernance ; Volonté politique basée sur la valorisation agricole des forêts ; Insécurité foncière ; Méconnaissance des alternatives ; Absence d'un schéma d'aménagement du territoire ; Retour sur investissement long pour le bois d'œuvre						
Options stratégiques	option 1 Agriculture zéro déforestation en partenariat Public-Privé	Option 2 énergie domestique durable avec valorisation de la biomasse agricole	Option 3 Gestion durable des forêts classées et conservation des aires protégées et des forêts sacrées	Option 4 Boisement/ Reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées	Option 5 Exploitation minière respectueuse de l'environnement	Option 6 système d'incitation de type paiement pour services environnementaux (PSE)	Option 7 Aménagement du territoire et sécurisation foncière	Option 8 Planification nationale et réformes structurales pour la transition vers une économie verte	

La Côte d'Ivoire a opté pour une mise en œuvre de la REDD+ selon une approche nationale, afin d'éviter le phénomène de déplacement des moteurs du déboisement et les émissions associées d'une zone à l'autre du pays, qui annulerait en partie les réductions d'émissions ou absorptions générées. Les options stratégiques sont cependant mises en œuvre selon une approche paysage, car les moteurs de la déforestation sont également nombreux et interconnectés. Les résultats nationaux de la REDD+ seront atteints à travers la mise en œuvre des différentes politiques et mesures de la stratégie nationale REDD+ dans différentes zones prioritaires. Cette priorisation s'est faite sur la base de l'analyse cartographique des moteurs de la déforestation.

DÉFORESTATION ET DÉGRADATION DES FORÊTS

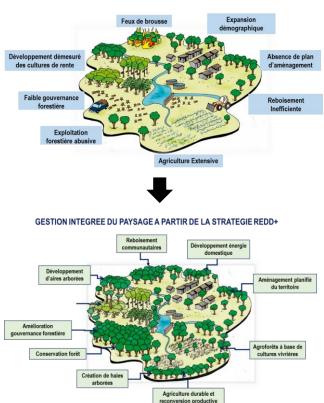


Figure 2 : Théorie du changement de la Stratégie Nationale REDD+

OPTION STRATEGIQUE 1 : Agriculture zéro déforestation en partenariat public-privé

Objectif de l'option stratégique 1 : Réduire de 80% la déforestation générée pour la production agricole à l'horizon 2030 (soit une réduction de 74 400 ha/an), principalement dans le domaine forestier classé de l'état et dans les aires protégées, tout en améliorant la productivité agricole dans le domaine forestier protégé, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des producteurs, et en contribuant à l'effort national de reconstitution du couvert forestier.

Objectifs spécifiques :

- Protéger les forêts primaires ou secondaires restantes en développant l'agriculture exclusivement sur les terres non boisées du domaine forestier protégé, hors des aires protégées et forêts classées (sauf cas particulier des com-plantations réalisées par la SODEFOR);
- Contribuer à l'effort national de restauration des forêts dans le domaine forestier protégé afin de compenser, en partie, la déforestation historique et à la restauration des forêts classées et des aires protégées dégradées;
- Garantir les droits sur l'utilisation des terres des producteurs à travers la clarification et la sécurisation du foncier ;
- Améliorer équitablement les moyens de subsistance des producteurs, femmes, hommes et de leurs communautés.

A. Politiques et Mesures générales pour le secteur agricole

- PM1: Evaluation des risques et opportunités liés aux forêts dans les bassins d'approvisionnement;
- PM 2 : Connaissance de l'origine des produits et suivi de la déforestation ;
- PM 3 : Soutien aux petits producteurs pour l'amélioration de la productivité ;
- PM 4 : Soutien à l'émergence de « territoires durables»² réputés sans déforestation à travers un dispositif d'incitation de type PSE ;
- PM 5 : Restauration des forêts classées dégradées ;
- PM 6 : Engagement du secteur privé dans les filières et partenariat avec l'Etat ;
- PM 7: Sensibilisation, Engagement, Communication et accords commerciaux;
- PM 8 : Mise en place d'une plateforme nationale sur l'agriculture zéro déforestation.

B. Filière cacao

<u>Objectif de réduction REDD+</u>: Réduire d'au moins 80% la déforestation imputable à la culture du cacao à l'horizon 2030, soit une réduction de 44 000 ha/an

- PM 1 : Découplage entre cacao-culture et déforestation dans le domaine rural ;
- PM 2 : Contribution à la gestion durable des forêts classées, parcs et réserves et à la restauration des forêts dégradées dans les zones de production cacaoyère ;
- PM 3 : Engagement du secteur privé cacao en capitalisant sur le programme de durabilité déjà en cours ;
- PM 4 : Création d'un groupe de travail sur la thématique Changement climatique au sein de la plateforme de partenariat Public-Privé.

C. Filière hévéa

<u>Objectif de réduction REDD+</u> : Réduire d'au moins 90% la déforestation imputable à l'hévéaculture pour atteindre zéro déforestation à l'horizon 2030 soit une réduction de 22 500 hectares/an.

- PM 1 : Alignement des documents stratégiques de la filière hévéa aux objectifs de la politique d'agriculture zéro déforestation ;
- PM 2 : Régénération des vieilles plantations d'hévéa dans la zone forestière et inciter le développement des nouvelles plantations d'hévéa dans la zone de transition forêt-savane ;
- PM 3 : Promotion de la sécurité alimentaire en associant les produits vivriers à la culture de l'hévéa :
- PM 4 : Renforcement du programme de subvention des plants d'hévéa de bonne qualité en direction des petits producteurs, des femmes et des jeunes ;
- PM 5 : Renforcement du processus de traçabilité de toute la chaîne de valeur ;

²Ces territoires ou « terroirs durables » sont constitués d'un ou plusieurs territoire(s) villageois contigus ne connaissant pas de perte nette de forêts naturelles (vérifiable sur la base d'images de télédétection) et ayant un minimum de 20% de couvert forestier.

- PM 6 : Renforcement le programme d'appui à la sécurisation du foncier ;
- PM 7 : Promotion de la valorisation technique et économique du bois d'hévéa en bois d'œuvre et en bois énergie.

D. Filière palmier à huile

<u>Objectif de réduction REDD+</u>: Réduire d'au moins 90% la déforestation imputable à la culture du palmier à huile d'ici 2030, soit une réduction de 10 800ha/an.

- PM 1 : Développement de nouvelles plantations de palmiers dans le cadre d'un plan d'aménagement et de gestion du territoire qui respecte les zones de protection identifiées ;
- PM 2 : Intensification des exploitations de palmier à huile par l'adoption de meilleures pratiques agricoles et de conservation ;
- PM 3 : Promotion de la sécurisation du foncier, tout en respectant les droits et valeurs des communautés locales et ceux des opérateurs (agriculteur individuel, agro-industrie) non-propriétaires ;
- PM 4 : Développement d'un mécanisme de financement durable pour la production d'huile de palme zéro déforestation ;
- PM 5 : Application des principes nationaux définis dans le cadre de l'initiative huile de palme du Tropical Forest Alliance 2020, le cas échéant, l'application des Principes et Critères RSPO aux projets et programmes d'expansion des superficies plantées en palmier à huile ;
- PM 6 : Alignement des documents stratégiques de la filière palmier à huile sur les objectifs de la politique d'agriculture zéro déforestation ;
- PM 7 : Promotion de l'huile de palme ivoirienne zéro déforestation auprès des acheteurs et investisseurs internationaux ayant pris des engagements zéro déforestation auprès de leurs clients.

E. Filière Anacarde

<u>Objectif de réduction REDD+</u>: réduire la déforestation imputable à la filière anacarde, contribuer à l'effort de reboisement et améliorer les rendements des producteurs.

- PM 1 : Développement de nouvelles plantations d'anacarde sur des terres non-forestières et dégradées afin de favoriser la séquestration de carbone, cela avec du matériel végétal amélioré pour augmenter le revenu des producteurs ;
- PM 2 : Promotion de systèmes agroforestiers avec des essences forestières autres que l'anacarde dans les plantations ;
- PM 3 : Renforcement de la recherche pour la mise en place de matériel végétal à haut rendement pouvant être utilisé comme bois d'œuvre à maturité ;
- PM 4 : Mise en place d'un programme de subvention de plants de qualité en direction des petits producteurs calqué sur le modèle de l'hévéaculture ;
- PM 5 : Organisation des producteurs en société coopérative et renforcement de l'encadrement technique ;
- PM 6 : Mise en place d'un système de traçabilité du producteur jusqu'à la transformation.

F. Cultures vivrières

Objectif de réduction REDD+: réduire la déforestation imputable aux cultures vivrières tout en assurant la sécurité et la souveraineté alimentaire du pays, l'augmentation des revenus des ménages agricoles, tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs avec une approche axée sur la promotion des jeunes et des femmes.

PM 1 : Promotion de l'agroforesterie dans la production de cultures vivrières (introduction de légumineuses, fruitiers et bois énergie en particulier) en intégrant les cultures vivrières dans les interlignes des reboisements, des plantations d'hévéa et d'anacarde ;

PM 2 : Création et renforcement des capacités des organisations de producteurs de vivriers avec un accent particulier mis sur les femmes ;

PM 3: Intensification des productions vivrières à travers la maîtrise et la gestion de l'eau d'irrigation, la promotion de la mécanisation, l'utilisation des intrants agricoles de qualité, notamment les intrants biologiques;

PM 4 : Renforcement de la recherche agronomique pour la création de variétés adaptées aux diverses conséquences du changement climatique (variétés à cycle court, plus tolérantes à la sécheresse, à l'inondation et aux parasites) ;

PM 5 : Mise en place d'un système d'information agricole afin de communiquer sur les prévisions météorologiques à travers la réhabilitation des postes pluviométriques, ainsi que des informations sur les marchés ;

PM 6: Promotion de la transformation des produits vivriers à travers des appuis aux jeunes entrepreneurs et aux organisations des femmes pour une meilleure valorisation et conservation des produits.

OPTION STRATEGIQUE 2 : Stratégie énergie domestique durable avec la valorisation de la biomasse agricole

Objectif de l'option stratégique 2 : Mettre en place une chaine de valeur durable pour l'énergie de cuisson notamment le charbon de bois à travers le renforcement de l'offre en biomasse énergie par des reboisements à vocation bois-énergie et la valorisation des résidus agricoles en briquette de biocharbon. Les produits issus des plantations à vocation bois énergies seront utilisés soit comme du bois de feu soit transformés en charbon de bois pour et l'amélioration de l'efficacité énergétique par l'utilisation de foyers améliorés par les ménages. Objectifs spécifiques :

- Améliorer le cadre institutionnel de développement et de mise en œuvre de la politique en matière d'énergie domestique de cuisson ainsi que la recherche sur la biomasse et les énergies renouvelables ;
- Garantir un approvisionnement durable en bois biomasse énergie, à travers une politique incitative de reboisements et de plantations à vocation énergie, incluant la valorisation des résidus agricoles (les sousproduits agro-industriels pour la production de briquettes de bio-charbon);
- Améliorer les autres maillons de la chaine de valeur tels que la production de charbon de bois (ou carbonisation), transport, distribution (y compris le stockage) et vente au détail;
- Améliorer et faciliter l'accès aux autres sources d'énergie domestiques alternatives à la biomasse telles que le gaz butane, le chauffage solaire, etc. ;
- Promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique à travers le développement de technologies nouvelles de valorisation de la biomasse et de l'utilisation des foyers améliorés

PM 1 : Renforcement du cadre institutionnel pour la formalisation de la chaine de valeur du charbon de bois ;

PM 2 : Sécurisation d'un approvisionnement durable en biomasse énergie ;

- PM 3 : Appui à une production efficace et durable du charbon à partir de la biomasse ;
- PM 4 : Amélioration de la distribution et de la commercialisation de l'énergie de cuisson à partir de la biomasse ;
- PM 5 : Promotion de l'efficacité et de la sobriété énergétique.

OPTION STRATEGIQUE 3 : Gestion durable des forêts et conservation des aires protégées

Objectif de l'option stratégique 3 : Assurer la préservation des zones conservées et la restauration progressive de l'ensemble des espaces dégradés, à travers la mise en œuvre d'une approche de gestion plus participative et inclusive tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Objectifs spécifiques

- Réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce illégal du bois à travers une implication de tous les acteurs dans l'élaboration et l'application des règlementations forestières ainsi que l'amélioration de la gouvernance (cf. FLEGT);
- Renforcer la protection des forêts classées et des aires protégées, par des moyens modernes de gestion ;
- Restaurer les espaces dégradés par le reboisement, et la régénération ou la mise en défens;
- Définir un modèle spécifique pour la gestion des populations infiltrées en vue de la restauration progressive des forêts dégradées ;
- Améliorer la gouvernance des forêts grâce au renforcement des capacités institutionnelles des gestionnaires de forêts et une implication des communautés locales dans la gestion des forêts ;
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des structures en charge de la gestion du domaine forestier classé et des aires protégées ;
- Soutenir l'adaptation des industries du bois aux capacités de production des forêts en les aidant à s'équiper de machines et outils nécessaires à la transformation des bois de petits diamètres.
- PM 1 : Renforcement de l'exploitation légale et durable du bois à travers la mise en œuvre du processus APV-FLEGT et autres mécanismes de certification de la gestion durable ;
- PM 2 : Renforcement de la gouvernance des forêts classées ;
- PM 3 : Gestion des infiltrations agricoles en forêts classées ;
- PM 4 : Développement de partenariats pour la restauration des forêts classées ;
- PM 5 : Renforcement de la protection et la gestion durable des aires protégées ;
- PM 6 : Renforcement du statut des forêts Sacrées et conservation des forêts communautaires.

OPTION STRATEGIQUE 4 : Boisement/reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées

Objectif de l'option stratégique 4 : 3,2 Million d'hectares de terres restaurées dans le domaine rural d'ici 2030 (en moyenne 200 000 ha de terres restaurées par an)

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités des structures existantes en charge du reboisement pour assurer l'encadrement et le suivi des reboisements ;
- Structurer les différents maillons de la chaine de valeur du bois en vue d'optimiser la production et promouvoir les emplois verts de la filière ;
- Promouvoir le reboisement villageois par le développement de modèles organisationnels des communautés locales tout en veillant à la sécurité alimentaire ;
- Promouvoir des partenariats entre le secteur privé et les producteurs villageois avec la diversification des essences à reboiser en vue d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté ;
- Sécuriser les approvisionnements en bois d'œuvre et en énergie de biomasse en augmentant l'offre en bois selon les types d'usages tout en assurant la sécurité alimentaire en intégrant systématiquement les productions vivrières dans tous les reboisements à effectuer (Modèle Taungya);
- Stimuler le marché local avec la formation, l'organisation et le renforcement des capacités de production des artisans locaux.
- PM 1 : Renforcement du cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la politique de restauration du couvert forestier et de reboisement ;
- PM 2 : Mise en place d'un dispositif institutionnel de production de semences forestières ;
- PM 3 : Développement des plantations villageoises ;
- PM 4 : Protection et suivi des forêts et des reboisements ;
- PM 5 : Traçabilité, encadrement et développement d'accords de partenariat pour l'exploitation et la commercialisation du bois ;
- PM 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable du reboisement ;
- PM 7 : Renforcement de l'industrie pour l'adaptation des outils de production au bois de petit diamètre.

OPTION STRATEGIQUE 5 : Exploitation minière respectueuse de l'environnement

<u>Objectif de l'option stratégique 5</u>: Réduction de 70% de déforestation imputable à l'exploitation minière d'ici 2030 et compensation de la déforestation résiduelle, à travers le développement d'un « secteur minier à faible empreinte écologique » à travers le développement de sauvegardes environnementales et sociales, et la promotion de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès des entreprises et des coopératives d'orpailleurs.

Objectifs spécifiques :

- Régulariser l'orpaillage pour assurer un meilleur suivi de l'Etat ;
- Vulgariser les bonnes pratiques d'exploitation minière ;
- Réhabiliter les zones d'exploitations minières industrielles dégradées ;
- Instaurer un mécanisme financier du secteur minier pour la restauration du couvert forestier national.

PM 1 : Renforcement du cadre réglementaire du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage ;

PM 2 : Cartographie des sites d'orpaillage et identification des orpailleurs ;

- PM 3 : Professionnalisation de l'activité d'orpaillage et restauration des sites dégradés ;
- PM 4 : Développement des mesures de sauvegarde pour les exploitations minières ;
- PM 5 : Amélioration du mécanisme de financement pour la contribution du secteur minier à l'effort national de restauration du couvert forestier.

OPTION STRATEGIQUE 6 : Système d'incitation de type Paiement pour Services Environnementaux

Objectif de l'option stratégique 6 : Mettre en place un Système d'incitation de type Paiements pour Services Environnementaux (PSE) afin d'engager les petits producteurs et les communautés locales dans la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale REDD+. Il s'agit donc à travers les PSE de fournir une capacité d'investissement manquante principalement aux petits planteurs et aux communautés locales, leur permettant de réaliser des investissements dans le reboisement et l'agroforesterie, spécifiquement dans le cas de la conservation des forêts.

Objectifs spécifiques :

- Combiner deux dimensions que sont (i) engagement à la conservation (restriction de droits d'usage) et (ii) investissement sur les espaces collectifs ou familiaux
- Construire la capacité d'investissement dans les activités forestières (production de semences, production de plants), mais aussi les capacités organisationnelles des acteurs à partir d'une demande motivée par les incitations
- Faciliter la transition vers des pratiques agricoles plus durables qui réduisent effectivement la déforestation. Dans ce cas les paiements peuvent être donnés sous forme d'intrants
- Promouvoir des pratiques agro-sylvo-pastorales à travers les PSE pour accroître la résilience des systèmes agraires aux modifications du climat et des conditions de l'environnement;
- Utiliser le système national de PSE comme un moyen de transmission des incitations REDD+ à partir du niveau national vers les communautés locales.

PM1 : Mise en place de quatre modalités de PSE : agroforesterie, reboisement villageois, régénération Naturelle Assistée, Conservation de la forêt ;

PM 2 : Mise en place d'un dispositif de gouvernance du système national PSE ;

PM 3 : Mise en place d'un mécanisme de financement domestique des PSE.

OPTION STRATEGIQUE 7 : Aménagement du territoire et sécurisation foncière

A. Réforme de l'Aménagement du territoire

Objectif de l'option stratégique 7 : Relancer l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire en y intégrant les enjeux de préservation de la ressource forestière

PM 1 : Intégration des enjeux de préservation de la ressource naturelle et du mécanisme REDD+ en général, dans le manuel d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire ;

PM 2 : Appui aux collectivités territoriales pour la réalisation de schémas régionaux d'aménagement du territoire pour chacune des régions prioritaires pour la REDD+;

PM 3 : Développement d'un cadre national de l'aménagement du territoire et élaboration du schéma national d'aménagement du territoire.

B. Réforme du Foncier Rural

Obiectif: Accompagner la réforme du foncier rural

- PM 1 : Rénovation des outils de gouvernance du domaine foncier rural ;
- PM 2 : Rationalisation des opérations techniques de délimitation, d'enregistrement et de délivrance des actes fonciers ;
- PM 3: Intensification des campagnes de sensibilisation, d'information, de formation et de communication;
- PM 4 : Mise en place d'un mécanisme innovant de financement ;
- PM 5 : Mise en place d'un mécanisme d'incitation à l'établissement du certificat foncier rural.

OPTION STRATEGIQUE 8 : Planification nationale et réformes structurelles pour la transition vers une économie verte

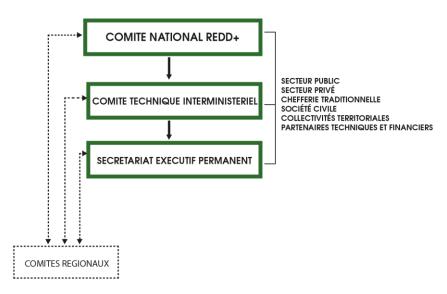
Objectif général: favoriser l'élaboration et l'orientation des politiques et mesures nationales alignées sur les objectifs de développement durable en cohérence avec les engagements pris par le pays. Cette option entend présenter aux décideurs une argumentation convaincante pour associer la planification REDD+ à des investissements et une planification en faveur d'une économie verte.

Objectifs spécifiques :

- Intégrer le mécanisme REDD+ et les objectifs du développement durable dans la planification nationale ;
- Favoriser un nouveau regard sur les forêts par une meilleure prise en compte de leurs valeurs dans les comptes économiques nationaux (réévaluation des forêts dans les systèmes de comptabilité, de fiscalité et d'allocation budgétaire nationaux, etc.);
- Prendre en compte les objectifs de la REDD+ et du Développement durable dans la budgétisation nationale :
- Adresser d'autres facteurs indirects de la déforestation comme la démographie et l'immigration.
- PM 1 : Intégration des objectifs de la REDD+ et du développement durable dans les documents nationaux de développement (PND et vision 2040) : le modèle « Threshold 21 » (T21);
- PM 2 : Internalisation de la valeur économique des services écosystémiques rendus par les forêts dans la comptabilité nationale ;
- PM 3: alignement des financements publics nationaux sur les objectifs REDD+;
- PM 4 : Contrôle de l'augmentation de la population : natalité et immigration.

5. Un modèle de gouvernance transparent et robuste

Le paysage réglementaire et institutionnel de la Côte d'Ivoire présente de nombreux atouts pour la bonne mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Outre les conventions internationales liées à la gestion de l'environnement et ratifiées par le pays, plusieurs textes juridiques nationaux sont disponibles et peuvent servir de base à la REDD+. Toutefois, quelques recommandations d'amélioration ont été proposées à travers une feuille de route juridique en vue de l'harmonisation de certaines dispositions des textes législatifs et réglementaires pour la prise en compte des enjeux de la REDD+. Egalement, pour assurer une gestion efficiente du processus REDD+ en Côte d'Ivoire, le Président de la République a pris le décret N°2012 - 1049 du 24 octobre 2012 afin de créer une structure de gouvernance adéquate.



Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la REDD+

6. Outils d'appui et de gouvernance de la Stratégie Nationale REDD+

A. Sauvegardes environnementales et sociales

Pour gérer les enjeux et impacts de la SN REDD+, et conformément aux exigences internationales de la REDD+, les instruments de sauvegardes ont été préparés. Ces instruments définissent les dispositions, mécanismes et procédures devant être mis en œuvre pour gérer les thématiques abordées sur base des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale. Ils contiennent un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), un Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (PGPP), un Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques (CGRCP) et un Cadre Fonctionnel d'Accès aux Ressources Naturelles (CFARN)

B. Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP)

La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux qui protègent les droits de communautés relativement à l'exploitation des ressources naturelles sur leurs terres et territoires, et reconnaissent le CLIP comme un droit dont disposent les communautés locales de donner ou refuser leur consentement à tout projet susceptible d'affecter leurs terres, leurs ressources naturelles, leur mode de vie et leurs moyens de subsistance. Dans le cadre de la stratégie nationale REDD+, le CLIP sera développé comme mesure de sauvegardes et intégré au Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) notamment pour les projets de reboisement à grande échelle et pour les concessions forestières. Cela permettra d'assurer la participation et la consultation pleine et effective de toutes les parties prenantes et éviter autant que possible les conflits autour de l'utilisation des terres et des forêts.

C. Cadre de suivi-évaluation de la stratégie nationale REDD+

Le cadre de suivi-évaluation de la stratégie aidera les décideurs et les acteurs à prendre des décisions capitales sur la manière d'améliorer le pilotage des programmes et initiatives permettant de mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+. Pour chacun de ces programmes et initiatives, des systèmes de suivi-évaluation seront élaborés afin de renseigner le cadre National d'Investissement qui sera par la suite élaboré pour la stratégie nationale REDD+. Les membres de la Commission Nationale REDD+ (CN REDD+, CTI REDD+ et SEP-

REDD+) constitueront une plateforme solide pour faciliter l'intégration de la stratégie dans les politiques sectorielles et le suivi, l'évaluation et l'examen des progrès et des performances de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. En plus du cadre global de suivi-évaluation qui sera actualisé pour prendre en compte la phase de mise en œuvre du processus REDD+, trois outils accessibles et transparents permettront d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+:

- Le Système National de Surveillance des Forêts ;
- Le Registre National REDD+;
- Le système d'information sur les sauvegardes (SIS).

D. Mécanisme de règlement des plaintes et de recours

En vue de prévenir et faciliter le règlement des éventuels conflits dans le cadre du mécanisme REDD+, un Mécanisme de Règlement des Plaintes (MRP) a été élaboré et sera accessible aux populations afin de bien gérer les plaintes sur l'ensemble du territoire national. Il met en avant la résolution des conflits et plaintes aux travers de la médiation. Il n'est cependant pas exclu que soient appliquées les dispositions du code forestier, du code foncier rural ou toutes autres lois applicables en matière de gestion des ressources concernées.

E. Communication

Le volet communication apportera un soutien stratégique afin d'améliorer la compréhension du mécanisme REDD+, de susciter l'adhésion, l'appropriation et l'engagement de toutes les parties prenantes y compris des bénéficiaires. La mise en œuvre des actions de communication

s'appuiera sur une stratégie de communication élaborée à partir d'une analyse situationnelle pertinente pour mieux cerner et comprendre le comportement actuel et les problèmes de communication qui lui sont liés et un plan d'action pour permettre le changement ou l'adoption de comportement par les cibles.

F. Manuel d'Homologation des projets REDD+ CI

La classification d'un projet comme projet REDD+ devra respecter un certain nombre de critères dont les principales sont que le projet (a) s'inscrive dans l'une ou plusieurs options stratégiques de la SN REDD+ CI, (b) réponde aux objectifs de l'option ou les options dans lesquelles il s'inscrit. Il sera élaboré un manuel d'homologation qui spécifiera, entre autres, (i) les catégories de promoteurs, (ii) les critères des projets REDD+ en CI, (iii) les conditions d'adoption des projets comme projets REDD+, (iv) les conditions de mise en œuvre et de suivi desdits projets, (v) les liens entre les promoteurs des projets et les instances de gouvernance du mécanisme (Commission Nationale REDD+, Ministère en charge de l'environnement, la Primature, etc.), (vi) les conditions de paiement pour services environnementaux, etc. Ces aspects ne sont pas exhaustifs.

G. Fonds national REDD+

Ce fonds assurera la mobilisation des financements surtout public et ceux de la finance climatique. Il sera une alternative pour assurer les investissements centrés sur la REDD+ contribuant effectivement à la mise en œuvre des activités REDD+. Les paiements générés par les réductions d'émissions devront nécessairement transiter par le FN-REDD+. Ces financements continueront à être réinvestis à travers le fonds national REDD+ pour poursuivre la mise en œuvre des futures itérations de la stratégie nationale REDD+. Une étude de faisabilité permettra de mettre en place les modalités du Fonds National REDD+ en lien avec les fonds déjà existants.

H. Mécanisme de partage des bénéfices

La mise en œuvre réussie de la stratégie nationale REDD+ va générer des bénéfices carbones et non-carbones. Les perspectives règlementaires du pays envisagent la propriété du carbone à l'État qui aura la possibilité de la transférer à des tiers sur la base d'un plan de partage des bénéfices selon la contribution des acteurs dans la réduction des émissions. Le plan de partage des bénéfices aura pour vocation d'inciter les parties prenantes à contribuer efficacement à la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts.

7. Mécanismes financiers pour la SN REDD+

A. Mobilisation des financements publics

L'inscription du processus REDD+ dans la planification nationale permet d'envisager des financements publics domestiques traditionnels de l'Etat tout comme l'aide publique au développement. Un alignement de ces financements existants devrait permettre de mobiliser une grande partie du financement nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Cependant, même avec un fort potentiel d'alignement, les financements publics domestiques actuels resteraient insuffisants pour couvrir les besoins d'investissements de la REDD+ qui doivent encore être quantifiés dans le Cadre National d'Investissement REDD+. Il identifiera également les potentielles sources de financement de la mise en œuvre de la stratégie. Dans ce contexte de nouvelles sources de financement public pourraient être générées au travers de la taxation des activités motrices de la déforestation.

B. Mobilisation des investissements privés

- ➤ Secteur privé impliqué dans les chaînes de valeur : de nombreuses entreprises se sont engagées à éliminer de leurs chaînes d'approvisionnement les produits liés à la déforestation d'ici à 2020, notamment à travers l'association professionnelle internationale du Consumer Goods Forum. Ceci représente une opportunité pour impliquer le secteur privé dans le financement de la lutte contre la déforestation dans un pays grand exportateur de matière première comme la Côte d'Ivoire.
- Secteur privé de la finance : le secteur privé financier ivoirien investit très peu dans les activités liées à l'utilisation des terres du fait de l'insécurité foncière, de la méconnaissance des activités agricoles et forestières et du risque élevé puisque dominé par les petits planteurs. La stratégie nationale REDD+ établira des business model associés aux différentes activités REDD+ et définira à partir d'un processus itératif de dialogue avec le secteur financier des approches innovantes de financements des petits producteurs notamment pour l'intensification agricole, le reboisement, mais également la production de charbon de bois.
- Secteur privé « carbone » : il sera possible d'investir dans des projets de réduction des émissions après une analyse préalable des activités à réaliser par le SEP-REDD+, de leurs impacts socio-économiques et la vérification de leur conformité à la stratégie REDD+. Cependant, le carbone sera vendu d'un commun accord avec l'Etat avec une répartition des bénéfices carbone prélevés sous forme de fiscalité.

C. Mobilisation des financements climatiques

La Côte d'Ivoire mobilisera des financements liés aux différents fonds ouverts au niveau climatique dans les différents domaines liés à la REDD+ tels que l'Agriculture, la Foresterie, l'énergie. Cette mobilisation de la finance climatique concernera aussi bien les mesures d'adaptation que d'atténuation.



SECRÉTARIAT EXECUTIF PERMANENT REDD+

COCODY ANGRÉ, 7ÈME TRANCHE
20 BP 650 ABIDJAN 20
TÉL: (225) 22 50 30 97 - FAX: 20 21 08 76
SITE WEB: www.reddplus.ci / MAIL: info@reddplus.ci







